

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
51e séance
tenue le
lundi 28 novembre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 51e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.51
16 décembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Mme MARICO (Mali) : La confiance en l'avenir, qui a mené à la création de notre organisation, dont la Charte engage toutes les nations à dépasser leurs égoïsmes nationaux et à entreprendre une oeuvre commune de coopération pacifique, n'a rien perdu de son actualité 43 ans après.

En effet, les débats qui se sont déroulés lors de l'examen des questions relatives au désarmement montrent, malgré quelques points de divergence ou de polémique, que la volonté politique d'agir en commun, en vue d'atteindre les objectifs de paix, de sécurité et de prospérité communes de l'humanité existe chez tous.

Il s'agit de poursuivre ces objectifs. C'est dans cette perspective que la commission politique et de sécurité débat encore une fois des questions de sécurité internationale. Car l'on prend de plus en plus conscience que la recherche de la paix et de la sécurité mutuelles devient de plus en plus une tâche politique, et les Etats se rendent compte de plus en plus qu'il est impératif qu'ils renoncent à leur objectif dangereux de sécurité unilatérale reposant sur l'armement en choisissant celui d'une sécurité commune par le désarmement.

Les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis Abeba, et du Mouvement des non-alignés, à Chypre, en réaffirmant leur foi dans l'Organisation des Nations Unies, instance la mieux appropriée pour le rôle qu'elle joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se sont tour à tour dits convaincus que l'instauration d'un climat de sécurité et de paix propice au développement et au progrès de tous les pays ne peut être valablement assurée que par des moyens politiques et par des efforts concertés de tous les Etats.

Par ailleurs, l'on est de plus en plus convaincu que la paix et la sécurité ne peuvent être sauvegardées simplement par la force militaire, mais par le dialogue, la concertation, la négociation. Ma délégation est, pour sa part, convaincue qu'il est à la fois nécessaire et possible aux Etats dotés de systèmes politiques et sociaux différents d'aboutir à la conclusion d'accords concrets répondant aux intérêts de tous.

Mme Marico (Mali)

Ainsi, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée par l'Assemblée générale il y a près de deux décennies, et qui conserve toute sa validité, n'est pas appliquée dans toutes ses dispositions.

En Afrique australe, le système raciste et belliciste qu'est l'apartheid continue de faire force de droit, au mépris des nombreuses exhortations de la communauté internationale. C'est pourquoi les Etats africains, leurs alliés et amis continuent de dénoncer la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, qui, outre le fait qu'elle est contraire à l'esprit de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, fait peser une menace certaine sur les pays et peuples du continent.

C'est le lieu de rendre hommage aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes dont les médias ont animé une campagne mondiale contre l'apartheid. Le Séminaire de Lima au Pérou, consacré à cet événement, et la Mission du Conseil des Nations Unies pour la Namibie en Amérique latine sont des contributions précieuses à la lutte des peuples et des gouvernements latino-américains et caraïbes contre le régime odieux de l'apartheid.

De même, ma délégation tient à saluer les importantes mesures adoptées par de nombreux pays et organisations internationales pour venir en aide aux pays d'Afrique australe en adoptant des sanctions à l'encontre du régime de l'apartheid. Pour sa part, le peuple du Mali, son parti, l'Union démocratique du peuple malien, et son gouvernement viennent de consacrer la semaine du 7 au 13 novembre 1988 Semaine de solidarité avec les peuples d'Afrique australe. Toutes les forces vives de notre pays, toutes les organisations démocratiques ont participé aux différentes manifestations politiques, artistiques, sportives et culturelles de la semaine, sanctionnées par la "Déclaration de Bamako", véritable profession de foi pour l'instauration d'un climat de paix et de sécurité dans notre sous-continent.

La situation au Moyen-Orient demeure préoccupante, car, tout comme en Afrique du Sud, les droits les plus élémentaires de l'homme continuent d'être bafoués, malgré les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Le peuple palestinien, à la recherche d'une existence décente sur ses terres ancestrales, continue de lutter pour son droit d'exister en tant qu'Etat libre et souverain. La proclamation, le 15 novembre 1988, à Alger de l'Etat palestinien a été accueillie avec satisfaction par de nombreux pays qui l'ont reconnu.

Mme Marico (Mali)

Par sa résolution 42/92 relative à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, l'Assemblée priait "instamment tous les Etats de se conformer strictement ... aux engagements qu'ils ont pris en vertu de la Charte des Nations Unies et, à cette fin, de s'abstenir de recourir" à des mesures de coercition économiques qui portent atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à la sécurité d'autres Etats.

Mme Marico (Mali)

La situation économique mondiale continue de se détériorer. Les déséquilibres sont tels que la paix et la sécurité internationales pourraient s'en trouver sérieusement menacées si des mesures urgentes ne sont pas prises. Les effets conjugués des calamités naturelles, du déséquilibre dans les échanges économiques, du fardeau de la dette extérieure, des conséquences des ajustements structurels et enfin de la crise économique internationale, engendrent une situation insupportable pour les pays en développement qui nécessite une solution globale et urgente de la part de la communauté internationale. A ce propos, ma délégation se félicite de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale du rapport du Comité plénier ad hoc des Nations Unies sur l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990. Ma délégation ne doute pas que d'ici à l'échéance de 1990 les engagements des partenaires au développement de l'Afrique seront pleinement honorés et qu'à l'heure du bilan, l'Organisation des Nations Unies note dans ses annales une victoire de plus dans ses efforts tendant à instaurer des relations économiques équitables et justes.

Abordant le point 73 se rapportant au système général de paix et de sécurité internationales, la délégation du Mali, restant toujours fidèle aux idéaux de la Charte des Nations Unies, est d'avis que le projet de résolution A/C.1/43/L.74, loin de remettre en cause le système préconisé par la Charte, tend à dégager les éléments concrets d'un système général de paix et de sécurité internationales. Pour le Mali, la Charte demeure un instrument fondamental de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation soulignait l'année dernière lors du débat de notre commission sur la même question que l'amélioration de la situation internationales est un devoir qui incombe à chacun de nos Etats, certes, mais principalement aux membres permanents du Conseil de sécurité. Ils doivent en effet prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation internationale en utilisant notamment et de manière efficace les moyens prévus par la Charte car, à notre avis, une des causes profondes de la crise actuelle et de la menace à la paix est imputable à une certaine désaffection à l'égard des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation appuiera donc ce projet car toute disposition réaffirmant les principes fondamentaux du droit international, en particulier :

Mme Marico (Mali)

"le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats ... l'autodétermination des peuples, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales..."

emporte l'adhésion de mon pays. En outre, le paragraphe 1 du dispositif du projet, demandant aux

"Etats Membres de poursuivre et d'intensifier le dialogue international dans le cadre des Nations Unies",

est tout à fait conforme aux vues de ma délégation. En effet, le chef de l'Etat du Mali, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le général Moussa Traoré a, le 4 octobre dernier, dans son allocution devant l'Assemblée générale, déclaré:

"L'Organisation des Nations Unies est l'incarnation de notre volonté commune d'unir nos forces et d'harmoniser nos efforts, pour concrétiser l'aspiration profonde des hommes à la paix, à la liberté et au mieux être.

La Charte des Nations Unies contient des règles de comportement qui doivent nous permettre d'atteindre cet idéal, à savoir : le non-recours à la force; le bon voisinage; le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats; le respect des droits fondamentaux de l'homme; la solidarité et l'entraide entre les peuples." (A/43/PV.16, p.6)

En conclusion, ma délégation tient à réaffirmer ici l'attachement de notre pays aux principes et objectifs de la Charte. Le Mali continuera à oeuvrer en faveur du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans sa mission de préserver la paix et de garantir la sécurité internationale. L'indivisibilité de la paix, la protection de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends, le désarmement général et complet, l'égalité souveraine des Etats, le respect du droit à l'autodétermination, la décolonisation, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect des droits de l'homme constituent, aux termes de la Charte, les éléments sur lesquels il faut construire le système de sécurité internationale.

M. BLANC (France) : Le représentant de la Grèce a, au titre de la présidence des Douze, déjà exprimé devant la Première Commission, à deux reprises, le point de vue commun des pays membres de la Communauté européenne sur la sécurité internationale, point de vue auquel la France souscrit entièrement.

M. Blanc (France)

Dans l'intervention que j'avais prononcée lors de la quarante-deuxième session sur le même sujet, j'avais souligné la prise de conscience internationale de la nécessité d'un renforcement des conditions de la paix et de la sécurité internationales.

J'avais mentionné les perspectives encourageantes qui se dessinaient alors, tout en réaffirmant de la manière la plus nette que, pour mon pays, c'était dans le cadre de la Charte, en respectant ses principes et en mettant en oeuvre ses procédures, que résidaient les possibilités les plus effectives du règlement des situations de crise.

J'en viendrai, plus loin, au point précis de l'ordre du jour qui s'intitule "Système général de paix et de sécurité internationales". Mais, dès maintenant, je tiens à dire que nous considérons, à leur juste valeur et comme un témoignage d'une volonté d'ouverture, les efforts des coauteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.74 pour aller à la rencontre des préoccupations que nous avons exprimées l'année dernière, même si, du point de vue de ma délégation, un certain nombre de difficultés ne sont pas résolues.

J'en arrive, maintenant, au premier point de mon propos.

Je partirai de la constatation encourageante selon laquelle se manifeste aujourd'hui une dynamique importante allant dans le sens d'un renforcement de la sécurité internationale tant au niveau bilatéral que régional et multilatéral. Ceci étant, il convient de se garder de tout optimisme exagéré et de ne ménager aucun effort pour que cet élan se poursuive. A bien des égards, les principaux enjeux sont devant nous.

Au niveau bilatéral tout d'abord, la conclusion du traité sur les forces nucléaires intermédiaires soviétiques et américaines a marqué un tournant incontestable. Je n'y reviens pas en détail mais nous sommes tous d'accord pour considérer que - et c'est particulièrement important pour l'avenir - les dispositions arrêtées en matière d'élimination et de vérification constituent une étape tout à fait nouvelle et significative dans le processus du désarmement nucléaire des deux Etats intéressés et du désarmement en général. Mais force est de constater que les négociations concernant un accord stratégique continuent de se heurter à d'importantes difficultés. Si l'objectif, que nous soutenons tous, d'un accord sur la réduction de moitié des arsenaux demeure, l'échéance recule. Or notre attente est toujours aussi grande. Les deux puissances intéressées doivent y répondre.

M. Blanc (France)

Au niveau régional ensuite, depuis la percée enregistrée à Stockholm il y a deux ans en matière de désarmement conventionnel en Europe, des dispositions nouvelles se sont fait jour, suscitant l'espoir de progrès véritables dans ce domaine. Mais, pour cela, il nous faut en premier lieu un accord à Vienne sur la reprise des négociations des mesures de confiance et sur les nouvelles négociations sur les forces et les armements classiques, l'une et l'autre dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. Blanc (France)

Il nous faut aussi une confirmation dans des délais rapprochés de la volonté réelle de toutes les parties intéressées, et au premier chef de l'Union soviétique, d'aller de l'avant dans un secteur où les déclarations d'intention n'ont pas encore été suivies d'actes concrets.

A cet égard, comme l'a souligné le Président de la République française à plusieurs reprises, les deux ou trois années à venir seront déterminantes. L'absence de résultats concrets et la déception de l'opinion publique internationale qui s'en suivrait ne manqueraient pas d'avoir des conséquences négatives sur le climat des relations Est-Ouest.

Au niveau multilatéral enfin, ma délégation relève avec une grande satisfaction qu'il existe désormais une prise de conscience beaucoup plus affirmée que dans le passé du fait que les questions de sécurité et de désarmement concernent la communauté internationale tout entière. De ce point de vue, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement a eu une incontestable utilité. Sur le fond, même si elle ne s'est pas conclue de façon positive, elle constitue un acquis dont notre commission a commencé de bénéficier cet automne en prenant un certain nombre de décisions dans des secteurs très prometteurs pour l'avenir. Nous nous félicitons par ailleurs de l'accueil rencontré par notre proposition de tenir à Paris, du 7 au 11 janvier 1989, une Conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et autres Etats intéressés. Cet accueil nous paraît apporter une preuve supplémentaire du fait que la communauté internationale se considère bien directement impliquée par certains dossiers importants du désarmement. Nous souhaitons vivement que cette conférence atteigne le but recherché en permettant de réaffirmer solennellement sa condamnation de l'usage des armes chimiques et d'imprimer un nouvel élan aux négociations de Genève.

Je souhaite maintenant en venir à ce qui, dans le cadre de notre débat sur la sécurité internationale, constitue le point central de notre réflexion, à savoir le respect scrupuleux de la Charte et de ses procédures.

Ma délégation avait souligné longuement, l'année dernière, le nombre et la gravité des conflits régionaux non réglés, dont la persistance mettait gravement en danger la paix et la sécurité internationales : conflit Iran-Iraq, question du Moyen-Orient, Afrique australe, Afghanistan, Cambodge, Chypre, Sahara occidental.

Aujourd'hui, il est possible, sans faire preuve d'irréalisme, d'être plus optimiste car un certain nombre de ces crises régionales sont en voie de solution, et ce en partie grâce à l'action des Nations Unies. Qu'il s'agisse du conflit

M. Blanc (France)

Iran-Iraq, de l'Afghanistan, du Sahara, de Chypre, c'est grâce à l'action de notre organisation que des conflits non résolus depuis des années voient s'ouvrir des perspectives de règlement. Sans doute, sans l'amélioration du climat des relations internationales, et en particulier de celui des relations entre les deux plus grandes puissances, de tels résultats n'auraient pas été possibles. Mais il n'en reste pas moins vrai que ce sont les organes des Nations Unies qui ont été, sont ou seront l'instrument de ces progrès - je pense en particulier au conflit entre l'Iran et l'Iraq -, le point de passage obligé des efforts de paix, le centre de convergence et l'aboutissement de toutes les initiatives. Une meilleure coopération entre les membres du Conseil de sécurité, une collaboration active entre celui-ci et le Secrétaire général contribuent largement à la solution de ces crises. A travers ses organes, c'est l'Organisation qui, cette année, a été mise à l'honneur, et ma délégation s'en félicite.

Il est donc naturel qu'après avoir toujours défendu le principe du respect absolu de la Charte et de ses principes, la France soit confortée dans cette position. Les organes de l'Organisation sont tenus de faire la preuve de leur efficacité et, de fait, ils viennent d'obtenir des résultats très encourageants. Pour nous, la ligne à suivre est claire : il faut appliquer la Charte, utiliser le plus efficacement ses ressources, mobiliser les organes et les hommes qui y servent, faire respecter par les Etats Membres les obligations qu'ils ont souscrites en adhérant à l'Organisation.

J'en viens maintenant au dernier point de mon intervention, qui concerne le projet de résolution présenté par l'Union soviétique et d'autres pays sous la cote A/C.1/43/L.74 et intitulé "Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies". Ce texte appelle plusieurs remarques positives, mais également des réserves.

En premier lieu, nous prenons note de l'abandon, dans le titre du projet présenté cette année, de la référence à un "système de sécurité". Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'un tel concept était dangereux. Le système de sécurité que nous connaissons, celui envers lequel nous avons des obligations, c'est celui de la Charte, dont le pivot central est le Conseil de sécurité. Y ajouter, par le biais d'une résolution, ce qui pourrait apparaître comme un autre mécanisme, loin d'améliorer celui qui existe, n'aurait eu d'autre conséquence que son affaiblissement. Que l'idée d'un système ait été abandonnée est une bonne chose,

M. Blanc (France)

dont nous nous félicitons. Nous notons d'ailleurs, et c'est à juste titre, que dans le paragraphe 1 du dispositif de la résolution où apparaît le concept de système de sécurité, il s'agit bien de celui de la Charte, tel que nous le connaissons.

Ma délégation a également relevé avec intérêt de nombreuses références aux principes de l'Organisation des Nations Unies ou aux compétences de ses organes, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Cela étant, ma délégation continue d'avoir un certain nombre de réserves ou d'interrogations.

Tout d'abord, le projet actuel n'est pas sans avoir une histoire, et ma délégation a fait état dans le passé de son opposition à des concepts qui ont figuré dans des versions antérieures. Or, tous les liens entre le texte d'aujourd'hui et les texte antérieurs ou parallèles n'ont pas été abolis.

Par ailleurs, nous constatons que le projet proposé coexiste avec un aide-mémoire sur le même sujet, qui n'a pas été discuté, qui n'a pas la même valeur juridique et sur lequel ma délégation aurait beaucoup à dire. Ceci nous fait craindre qu'en définitive l'on aboutisse à deux lectures contradictoires du projet de résolution, suivant qu'il sera ou non interprété en tenant compte de l'aide-mémoire.

A titre d'exemple, le projet de résolution, dans le paragraphe 1 du dispositif, cite expressément le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale - ce qui est normal - dans la mise en oeuvre du système de sécurité prévu par la Charte. Or l'aide-mémoire propose une sensible modification de la valeur contraignante des résolutions : est-on bien dans le système de la Charte - ce que semble dire le projet de résolution? Ou cherche-t-on, si ce n'est à créer un système nouveau, du moins à modifier l'équilibre et les règles institutionnelles actuelles - ce à quoi aboutirait la mise en oeuvre de beaucoup des propositions de l'aide-mémoire?

Une troisième remarque peut être faite concernant l'extension du concept de sécurité à des domaines autres que la prévention et le règlement des différends, notamment avec les concepts de sécurité économique ou écologique. Sans nier l'existence de liens entre ces notions, nous considérons que la Charte les distingue entre elles, qu'elles relèvent de la compétence d'organes spécifiques de l'Organisation et qu'elles sont justiciables de traitements particuliers. Par

M. Blanc (France)

conséquent, nous ne pouvons qu'être réservés devant l'amalgame de ces notions et devant la tentative de créer un lien institutionnalisé entre elles, par le biais d'un examen en Première Commission de tous les aspects de la sécurité, qui précéderait ou orienterait les travaux des autres commissions ou organes des Nations Unies : en nous engageant sur cette voie nous nous écarterions dangereusement de l'équilibre institutionnel prévu par la Charte.

M. Blanc (France)

Un tel processus, qui se perpétuerait d'année en année, risquerait de jeter abusivement le discrédit sur l'efficacité et la compétence des autres organes des Nations Unies, ou même d'aboutir au blocage de leurs décisions, sous prétexte d'un lien qui reste à définir avec les problèmes généraux de la sécurité traités par notre commission.

En revanche, comme l'a souligné déjà la présidence de la Communauté européenne, nous sommes tout à fait favorables à l'examen de toute proposition concrète dans le cadre des comités ou organes appropriés de notre organisation, visant à renforcer son efficacité.

Ma dernière remarque porte sur l'ambiguïté qui persiste dans la notion d'"approche globale" reprise dans le titre même du projet de résolution. Sans doute fait-on référence dans le texte au système de sécurité institué par la Charte et aux organes des Nations Unies, ce qui est rassurant. Mais l'"approche globale" proposée a-t-elle la même signification que celle de "système de sécurité de la Charte", ou est-elle différente? Et si oui, quelles sont les différences? Le Projet n'est pas clair sur ce point fondamental.

Je terminerai sur une note optimiste : ma délégation a toujours été en faveur de la poursuite d'un dialogue multilatéral en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le cadre que nous nous sommes librement choisis il y a plus de 40 ans, celui de la Charte des Nations Unies.

Elle ne peut ainsi que se féliciter de l'esprit d'ouverture et de compréhension qui se développe au sein de notre organisation. Elle souhaite avant tout que ce dialogue se traduise au plus vite par des progrès effectifs dans tous les domaines, par le règlement des conflits et des problèmes qui continuent d'affecter gravement la sécurité des Etats et le bien-être des populations.

M. STRESOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Lorsqu'un projet de résolution intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales" a été présenté pour la première fois, il y a deux ans, beaucoup considéraient les Nations Unies comme une enceinte qui ne pouvait contribuer que modestement au règlement de questions essentielles à la survie de l'humanité. A la suite de l'amélioration générale de la situation internationale, le débat de cette année et les délibérations dans les grandes commissions ont pris une tournure encourageante. Ils ont fait apparaître une prise de conscience plus aiguë de la part de la communauté mondiale des risques globaux qui pèsent sur notre monde et de

M. Stresov (Bulgarie)

la nécessité pour chacun d'entre nous de faire des efforts concertés si nous voulons surmonter ces risques. En tant que représentants de nos gouvernements respectifs, nous nous sommes fixés un noble objectif : mettre en relief et définir les moyens de répondre aux défis auxquels est confrontée notre civilisation.

Tel est le sens de la proposition visant une approche globale de la paix et de la sécurité internationales. Elle est la conséquence d'une nouvelle pensée politique qui inspire désormais la politique étrangère des pays socialistes.

Cette idée est le résultat d'un examen approfondi de l'état actuel des relations internationales. Elle s'appuie sur deux principes essentiels. Premièrement, une réévaluation de la gravité de la menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité. Deuxièmement, la prise de conscience d'un monde changeant où le nombre de participants aux relations internationales a non seulement augmenté mais a créé un environnement politique multipolaire. La poursuite effrénée de ses propres intérêts au détriment de ceux d'autres pays est une attitude déstabilisatrice et dangereuse eu égard aux énormes arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, aux armes classiques et à la menace d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Cette idée repose donc sur la reconnaissance du fait que la sécurité d'un pays ne peut être renforcée sans tenir compte de celle de la communauté internationale tout entière, ni s'appuyer sur la sécurité diminuée d'un autre pays. Le monde n'a jamais été aussi interdépendant qu'aujourd'hui, et sa sécurité exige une approche globale.

Durant la période de l'après-guerre, l'histoire des Nations Unies a trop souvent montré que l'affrontement, la course effrénée aux armements, l'absence de volonté politique et l'attitude égoïste envers la sécurité nationale ont, pendant de nombreuses années, empêché l'organisation mondiale d'atteindre l'objectif principal de la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La notion de dissuasion que certains Etats avancent comme un moyen d'assurer la sécurité internationale est pour le moins discutable. Elle déstabilise le monde et ce d'autant plus que la technique progresse.

Le monde a aussi changé d'une autre façon. Outre les conflits qui divisent les nations, le nouveau climat international a placé au premier plan de nouveaux problèmes communs à tous les pays et qui, s'ils n'étaient pas pris en considération, risqueraient de menacer la survie même de l'humanité. La présente

M. Stresov (Bulgarie)

session de l'Assemblée générale a une fois de plus mis l'accent sur ces problèmes : la menace de guerre, en particulier de guerre nucléaire, la poursuite de la course aux armements, le sous-développement et la misère, la faim et la malnutrition, la dette extérieure, la pollution de l'environnement, le mépris des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Surmonter ces difficultés exige une approche commune et globale. Tant que nous ne reconnâtrons pas que nous sommes tous sur le même bateau, nous ne serons pas en mesure de trouver des solutions mutuellement acceptables. Ce n'est que grâce à des efforts concertés répondant aux réalités et aux défis du monde contemporain que nous pourrons agir dans ce sens. Et nous estimons que les Nations Unies sont l'instance la plus appropriée à cette fin.

Certains membres des Nations Unies ont interprété notre proposition comme ayant de sinistres objectifs ou pour objectif une révision de la Charte des Nations Unies. Ces interprétations tiennent soit à un malentendu soit à une absence de volonté politique d'adopter une approche nouvelle. En réalité, ce que nous souhaitons, c'est accroître l'efficacité des Nations Unies afin qu'elles puissent régler les problèmes communs et réunir les conditions préalables nécessaires à la mise en oeuvre plus efficace des buts et principes de la Charte. Nous croyons que la notion d'approche globale de la sécurité internationale est inhérente à la Charte. La mise en oeuvre effective de cette approche répondrait par conséquent aux exigences du monde contemporain. Elle permettrait également de rejeter l'attitude d'affrontement et de propagande à l'égard des activités des Nations Unies, qui ne font que nuire à l'efficacité de l'Organisation depuis plusieurs années.

Les avantages pratiques de l'approche suggérée sont devenus évidents à un nombre croissant d'Etats Membres. Dans le projet de résolution présenté à la Première Commission, document A/C.1/43/L.74, les auteurs proposent que le dialogue sur cette importante question se poursuive afin d'aboutir à une acceptation universelle. Nous ne prétendons pas connaître toutes les réponses. Nous n'insistons pas non plus pour imposer une solution aux autres membres de la communauté internationale. Le projet de résolution est le résultat de consultations approfondies au cours desquelles les auteurs ont fait preuve d'une très grande souplesse.

M. Stresov (Bulgarie)

Ma délégation se félicite des idées pratiques relatives à une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales que la délégation soviétique a présentées à la Commission.

Nous avons noté avec intérêt que, dans la déclaration qu'il a prononcée au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, le représentant de la Grèce a mentionné plusieurs aspects de la sécurité internationale d'une façon qui témoigne d'une convergence de vues naissante sur la question. La position des Douze sur les questions de la confiance mutuelle dans les relations internationales, du renforcement de la coopération multilatérale dans tous les domaines, de la nécessité de raffermir l'autorité et le rôle du Conseil de sécurité, des opérations de maintien de la paix et de la nécessité de gérer les menaces non militaires à la sécurité révèle qu'il existe une base solide pour entamer un large dialogue international.

Nous partageons l'avis qu'une interaction plus étroite en vue de prévenir la crise au sein du Conseil de sécurité, et notamment entre ses membres permanents, est nécessaire. Le Conseil de sécurité devrait, en particulier, user de ses prérogatives pour détecter rapidement les crises qui se dessinent et prendre les mesures voulues afin d'empêcher qu'elles ne se transforment en conflits ouverts.

La remise du prix Nobel de la paix de 1988 aux forces de maintien de la paix des Nations Unies souligne le rôle que ces forces jouent dans la limitation des hostilités internationales. Il faudrait les utiliser sur une base plus large, non pas seulement dans les conflits existants mais aussi dans ceux qui semblent surgir, en tant que moyen de donner corps aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Un certain nombre d'Etats Membres ayant réitéré la nécessité d'augmenter l'efficacité des activités de l'Assemblée générale et de ses principaux organes, il nous semblerait bon de rechercher le consensus sur certains points précis de l'ordre du jour qui intéressent la communauté internationale tout entière.

A notre avis, le rôle confié au Secrétaire général dans la prévention et le règlement des crises internationales pourrait aussi être rehaussé, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La primauté du droit dans les relations internationales exige, entre autres, que l'on recoure davantage à tous les moyens juridiques internationaux dont on dispose pour régler les conflits. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient demander plus souvent l'avis de la Cour internationale de Justice dans le

M. Stresov (Bulgarie)

cas de différends internationaux ou lorsqu'il s'agit d'interpréter des accords internationaux. La possibilité de reconnaître la juridiction de la Cour internationale sur une base mutuellement acceptable devrait être examinée entre les Etats Membres.

Les événements de cette dernière année montrent qu'il est possible d'accroître la participation des Nations Unies au règlement des conflits régionaux; les accords de Genève sur l'Afghanistan, le cessez-le-feu intervenu dans la guerre du Golfe, les progrès enregistrés vers l'indépendance de la Namibie, le dialogue intercommunautaire à Chypre, etc., témoignent du rôle accru que joue l'Organisation mondiale dans le règlement pacifique des différends. Ce rôle accru des Nations Unies nous permet d'espérer qu'elles pourront s'attaquer avec succès aux problèmes mondiaux que connaît l'humanité dans le domaine du désarmement, de la coopération économique internationale et du développement, de la protection de l'environnement, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela peut se faire si la volonté politique nécessaire existe de part et d'autre.

C'est en vue de cet objectif que nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils appuient le projet de résolution et poursuivent et intensifient le dialogue impartial sur l'approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies.

M. BURWIN (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Le littoral de la Jamahiriya arabe libyenne qui s'étend sur 2 000 km est la partie la plus importante de la côte sud de la Méditerranée. S'ajoutent à cela d'autres facteurs stratégiques, économiques, écologiques et de sécurité qui font du point que nous examinons une question d'une importance toute particulière pour la Jamahiriya.

La Méditerranée relie trois continents, l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Elle est le berceau des principales cultures, civilisations et religions. La Méditerranée n'a cessé d'être une voie importante pour les activités maritimes pacifiques, telles que la navigation et le commerce internationaux, le tourisme et la prospection. Etant donné son emplacement stratégique et les facteurs que je viens de mentionner, la région est la proie des rivalités, de l'instabilité et d'une tension croissante. De fait, la situation existant dans la région est pleine de danger.

Parmi les raisons qui sont à l'origine de la détérioration de la situation, nous voudrions citer les suivantes : premièrement, la politique de provocation poursuivie par des forces impérialistes et racistes étrangères, qui s'appuie sur le

M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne)

recours à la force, sur l'agression, l'occupation et l'expansion. L'entité sioniste, qui est appuyée politiquement, matériellement et politiquement par l'impérialisme, s'obstine à poursuivre sa politique répressive et expansionniste et prive le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination.

Deuxièmement, une présence importante de flottes étrangères dans la région.

Troisièmement, l'existence de bases militaires dans certains pays littoraux de la Méditerranée et le déploiement de missiles nucléaires et non nucléaires dans ces bases, avec toutes les menaces que cela entraîne pour les pays méditerranéens.

Quatrièmement, la provocation inhérente aux manoeuvres militaires qui se déroulent près des côtes de certains pays de la région.

Cinquièmement, il y a le problème de Chypre.

La présence accrue de certaines flottes dans la région, notamment la Sixième Flotte, les manoeuvres répétées, la poursuite de politiques de provocation ainsi que l'acquisition de bases sont source de tension et d'instabilité. Cette situation se caractérise par des actes d'agression, tels que l'acte d'agression ouvert perpétré par les Etats-Unis dans le golfe de Sidra en août 1981 et en mars 1986 et l'attaque aérienne sur Tripoli et Bengazi en avril 1986. Ce fut là un raid sauvage visant la destruction de zones résidentielles civiles, l'assassinat de civils innocents et la liquidation du leader de la révolution de la Jamahiriya sous de pauvres prétextes qui se sont révélés sans fondement. En fait, il s'agissait surtout d'empêcher la Jamahiriya arabe libyenne de poursuivre sa politique libre, indépendante et non alignée qui a toujours appuyé les mouvements de libération et la lutte contre le racisme et l'exploitation.

La présence militaire accrue et la poursuite des manoeuvres non seulement aggravent les tensions et intensifient les menaces à la paix et à la sécurité dans la région mais aussi entravent les activités civiles ordinaires, telles que l'aviation civile, la prospection et la pêche maritime, entraînent le brouillage des communications et font obstacle au commerce et au tourisme internationaux dans cette partie du monde.

En raison de l'importance cruciale de la question, la Jamahiriya se félicite de tous les efforts régionaux et internationaux qui sont entrepris pour promouvoir la sécurité et la coopération dans la Méditerranée et réduire les tensions en vue de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats littoraux méditerranéens et de garantir la non-intervention dans leurs affaires intérieures.

M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous avons donc appuyé les initiatives des Etats non alignés dans la région, y compris le Document final adopté à Vallette, Malte, le 11 septembre 1984. Il y est demandé à tous les Etats de ne pas utiliser leurs armements, forces, bases, et autres installations militaires contre les Etats méditerranéens non alignés. Nous appuyons également les initiatives du Mouvement non aligné et la Déclaration de New Delhi d'avril 1986 et de Harare de septembre de la même année condamnant les manoeuvres militaires dans la région et déplorant les démonstrations de force dans les eaux territoriales et l'espace aérien des pays non alignés de la région. La Jamahiriya arabe libyenne a participé à la réunion des Etats méditerranéens non alignés les 3 et 4 juin à Brioni, en Yougoslavie. Notre pays a appuyé les propositions qui ont découlé de cette réunion et qui prônent notamment le renforcement de la coopération économique scientifique et culturelle ainsi que la protection de l'environnement dans la région.

La Jamahiriya arabe libyenne en 1986 a appuyé l'idée de tenir une réunion des pays non alignés ainsi que des pays riverains de la Méditerranée pour élaborer une convention internationale aux fins de prendre des mesures collectives pour assurer la protection de la Méditerranée, promouvoir la sécurité des Etats riverains en interdisant les manoeuvres militaires des flottes étrangères et en débarrassant la Méditerranée des bases navales étrangères, faire de cette mer une zone réservée à l'exploitation économique, promouvoir toutes formes de coopération entre ces Etats et déclarer la Méditerranée une zone dénucléarisée et de paix.

C'est parce que nous sommes mus par le désir d'établir la coopération et de promouvoir la paix et la sécurité en Méditerranée que nous avons coopéré avec le Gouvernement de Malte. Nous l'avons appuyé dans ses efforts de se débarrasser des bases étrangères. Malte et la Jamahiriya arabe libyenne ont signé une convention garantissant la neutralité et l'indépendance de Malte. Nous avons également collaboré aux réunions concernant l'élimination de la pollution dans la région et la préservation de son environnement. La Jamahiriya arabe libyenne a d'excellentes relations avec les Etats riverains de la Méditerranée septentrionale. Les Etats du Maghreb qui constituent une partie importante des pays riverains du Sud de la Méditerranée poursuivent un programme d'intégration. Des mesures importantes ont été prises pour parvenir à l'unité du Maghreb, ce qui devrait contribuer à promouvoir la paix, la stabilité et la coopération dans la région.

M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne a fait siennes toutes les résolutions de l'Assemblée générale des dernières sessions portant sur cette question. Nous appuyons également la proposition soviétique visant à créer une zone de paix et de coopération dans la Méditerranée grâce à la réduction des confrontations militaires, le retrait des forces des superpuissances et en tant que premier pas vers une réduction, au moins, de la capacité militaire des flottes militaires, ainsi que toutes les décisions qui s'en suivront concernant le niveau maximum de ces forces.

En conclusion, nous espérons que les efforts déployés nous permettront de parvenir à l'idéal consistant à transformer la Méditerranée en une zone libre et exempte d'armes nucléaires où il n'y aura aucune provocation.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation intervient à cette dernière phase des délibérations de la Commission pour parler des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour relatifs à la paix et à la sécurité internationales. De notre point de vue, dans notre logique, ces points revêtent une importance particulière, qui découle de la façon constructive dont sont traités certains des aspects pratiques des graves problèmes internationaux dans ce domaine.

Les déclarations prononcées à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale pourraient faire penser que nous célébrons une sorte de Pentecôte politique assortie d'un renouveau réconfortant de foi dans les Nations Unies. Et si telle est l'opinion générale, il semblerait impératif de bien comprendre l'élan et la morale de la conscience humaine qui soutient nos espoirs, et que cette façon de voir les choses guide tous les efforts de notre génération en ce sens.

Nous devons donner une forme pratique et concrète à une volonté politique qui a été exprimée et nous devons assumer des obligations en vertu de la Charte et coopérer pour réaliser des aspirations largement partagées en vue de créer sur notre planète des conditions de vie meilleures que la simple survie; nous devons trouver des idées et des méthodes afin de mobiliser les ressources et le génie humain dans un effort conscient pour construire et maintenir la paix et la sécurité internationales. La Première Commission ne doit pas, directement ni indirectement, se dérober à la responsabilité d'ouvrir un dialogue constructif, de chercher les moyens d'encourager les espoirs et de dissiper les craintes de l'opinion publique internationale.

Peut-être l'aspect le plus pertinent est que ces questions ont un rapport direct sur la Charte des Nations Unies, qui est le document qui constitue le cadre du consensus constitutionnel que nous, Etats Membres, nous sommes engagés à respecter entièrement dans sa portée et dans son contexte.

Une partie du dilemme humain est qu'à ce carrefour de l'histoire, nous avons pour fardeau de faire des choix importants et de prendre des décisions critiques en une ère technique. L'isolationnisme - vis-à-vis des autres et vis-à-vis des réalités brutales de l'époque - est dangereux, peu pratique et n'offre aucune protection. Aucune nation, grande ou petite, ne peut se permettre le luxe de tolérer que des connaissances auxquelles la majorité a maintenant accès soient perdues parce qu'on en ignore l'importance. Et pourtant, se laissant dominer par un instinct primitif, un instinct animal de soumettre les faibles, et succombant à l'arrogance et aux mauvais calculs fondés sur l'illusion d'un pouvoir éphémère, les hommes semblent être attirés par les ambitions de conquête et de domination qui finissent par coûter trop cher et qu'on a parfois du mal à maintenir.

La Charte des Nations Unies est née de la recherche d'une paix soutenue, d'une sécurité et d'un progrès pour toute l'humanité. Elle est le guide d'une génération épuisée par la guerre cherchant la vérité. C'est un don qui nous a été donné à nous et aux générations futures. Comme le dit le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, il faut élever les dépenses de la paix; il faut préparer collectivement les conditions de la paix.

Nous ne pouvons le faire que si les dirigeants nationaux fondent leurs philosophies et politiques sur les normes et principes de la Charte. Il est maintenant incontestable que le climat international dépend de la façon dont les Etats savent ou respectent ces normes et ces principes.

Si nous avons pu tirer quelque leçon des progrès réalisés en matière des sciences et de la technique, c'est que les distances ont diminué et que l'interdépendance entre les peuples, entre les Etats et entre les régions du globe tout entier est devenue réalité. La coopération doit remplacer l'affrontement parce qu'elle est plus apte à engendrer une paix organisée plutôt qu'une paix imposée. Le règlement pacifique des différends doit, en tant que processus, renforcer l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

M. Engo (Cameroun)

L'interdépendance est une composante saine des valeurs qui appellent une action collective et favorisent les notions de bien commun.

Le multilatéralisme, inévitablement, a eu pour effet de rendre l'isolationnisme et la promotion des intérêts de groupe obsolètes à l'ère nucléaire, où c'est l'existence de l'homme qui est menacée, indépendamment de la situation géographique, de la dimension ou du degré de développement d'un Etat quel qu'il soit. Faute d'une instance plus appropriée et efficace, l'Organisation des Nations Unies constitue un centre universel d'harmonisation des actes des nations dans la recherche de ces objectifs communs. C'est le foyer reconnu du multilatéralisme, où il doit prospérer, et où il prospère en fait.

C'est dans cet esprit que le Cameroun continue d'appuyer pleinement tous les efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

L'un des objectifs éclairés des Nations Unies est énoncé à l'Article premier de leur Charte, document pragmatique qui préconise de prendre

"des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix...".

Le rôle de l'Organisation dans le processus de paix n'est pas purement théorique. Les récents événements ont démontré que l'Organisation des Nations Unies peut s'acquitter de ses fonctions efficacement à condition que ses Membres aient la volonté politique de l'utiliser en tant que véritable instrument de paix organisée. Il est regrettable que l'Organisation soit restée si longtemps prisonnière de conflits idéologiques, d'intérêts égoïstes de groupe et d'un nationalisme démesuré et rétrograde.

De l'avis de notre délégation, il ne saurait y avoir de paix véritable sans que de réels progrès soient réalisés en matière de limitation des armements et de désarmement, dans les domaines tant classique que nucléaire. S'il importe de noter que la sécurité est la préoccupation légitime de tous les Etats, il est également essentiel d'envisager la sécurité dans son contexte le plus large, y compris les dispositions de la Charte relatives aux aspects non militaires de la sécurité, qui font partie intégrante d'une paix et d'une sécurité internationales durables. Il y a longtemps que les Nations Unies appuient la recherche d'un règlement pacifique des différends et la réalisation de la sécurité au niveau le plus bas possible d'armements et de forces armées.

M. Engo (Cameroun)

Il faut bien admettre que les accords de limitation des armements et de désarmement ne sauraient éliminer les causes de conflit; mais ils peuvent contribuer à la réduction des tensions ainsi qu'à la création d'un climat propice au règlement des conflits par des moyens politiques. Il incombe par conséquent aux Etats Membres d'utiliser les dispositions prévues par la Charte pour régler leurs différends à tous les niveaux.

En fait, l'une des causes de la course aux armements est l'application insuffisante des dispositions de sécurité collective prévues dans la Charte des Nations Unies. Une autre cause importante est le manque de confiance entre les Etats, notamment les Etats dotés de systèmes économiques et politiques différents. Il nous paraît évident que tout doit être fait pour amorcer un processus continu d'accroissement de la confiance et, partant, de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Il n'est sans doute pas faux de dire que les dirigeants des deux superpuissances commencent à reconnaître le besoin désespéré et l'importance d'un tel mécanisme de règlement des différends. On peut donc peut-être s'attendre à les voir lancer une campagne destinée à en renforcer l'efficacité.

Dans les mois et les années à venir, on exigera beaucoup des Présidents Gorbatchev et Bush, du fait notamment de la voie que leurs pays ont décidé d'emprunter vers une meilleure compréhension et en partie aussi parce, pendant très longtemps, le monde, perplexe et déconcerté, a eu beaucoup de mal à comprendre pourquoi, malgré leurs engagements au titre de la Charte et les idéaux révolutionnaires de liberté et de paix consacrés dans leurs systèmes respectifs, les Etats-Unis et l'Union soviétique ne tiraient pas parti de leur position de leaders et de leurs moyens matériels pour servir le bien commun de l'humanité tout entière. Cette notion de bien commun demeure enracinée à tout jamais dans les instruments constitutionnels de ces deux nations.

C'est avec un certain sentiment de satisfaction et de soulagement que nous nous sommes félicités des accords qui ont abouti à la conclusion du Traité sur l'élimination des forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI. L'amélioration raisonnable des relations et l'action collective sans précédent prise pour circonscrire les conflits régionaux sont peut-être les signes avant-coureurs de temps meilleurs.

M. Engo (Cameroun)

Mais ce ne peut être qu'un premier pas dans la bonne direction. Personne ne doit se faire d'illusions. Dans de nombreuses régions du monde, les conflits régionaux et sous-régionaux continuent d'occasionner souffrances et mort. Même dans les cas où des procédures de règlement pacifique sont en cours de négociation, les fusils ne se sont pas tus et la misère persiste à l'état endémique. Les signes de succès doivent inciter à redoubler d'efforts dans la recherche de voies et moyens efficaces de contrôler les situations de crise et de régler les conflits au moyen d'arrangements sous-régionaux, régionaux et multilatéraux viables.

La prévention des conflits et le règlement pacifique des conflits existants sont déjà des questions de la plus grande urgence qui appellent une action concrète de la part des Etats. Le processus touche des questions d'importance critique de confiance mutuelle ainsi que des mesures efficaces et vérifiables de limitation des armements et de désarmement. Nous sommes persuadés que la priorité doit être accordée à la mise en oeuvre et au respect des principes et des accords conclus dans le cadre des Nations Unies à propos d'arrangements de maintien de la paix. Une fois de plus, c'est dans la Charte qu'il nous faut puiser notre inspiration et notre raison d'être.

Nous avons souligné le rôle central des Nations Unies dans la promotion de conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation, ce sont tous les Etats travaillant ensemble. Il n'est guère utile de remonter loin dans l'histoire pour trouver la preuve de la crédibilité de l'Organisation : les événements récents en Afghanistan, la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la question du Sahara occidental et les négociations délicates qui se déroulent actuellement sur la situation complexe créée par l'obstination des racistes d'Afrique australe en sont autant d'exemples.

Malgré les nuages menaçants qui continuent de planer au-dessus du Kampuchea, l'approche multilatérale de la situation souligne le rôle important de l'Organisation. Car en fait, l'approche régionale est souvent le garde-fou des efforts des Nations Unies, et la volonté politique des Etats, qui s'exerce conformément aux principes de la Charte et se manifeste aux échelons régional ou universel selon ce qu'exige la situation, demeure l'instrument suprême de la réalisation d'une paix durable.

Pour servir efficacement la paix et la sécurité, les opérations de maintien de la paix doivent être réglées par la communauté internationale. Les efforts doivent porter sur tous leurs aspects, de la fourniture de contingents en vue de combler un

M. Engo (Cameroun)

vide dangereux ou d'assurer la surveillance des dispositions du cessez-le-feu à la campagne en faveur du désarmement et de nouvelles façons d'envisager la paix, la sécurité et le développement internationaux.

A ce propos, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude aux Gouvernements du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Norvège, de l'Italie, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse ainsi qu'à la Fondation Ford, de leurs contributions à l'Afrique. Ce faisant, ils ont encouragé le processus de l'adoption, au sein des Etats membres de la Communauté économique centrafricaine, de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et à favoriser le développement dans notre sous-région.

M. Engo (Cameroun)

De même, ils ont contribué au récent Programme de formation sur le règlement des conflits, la prévention et la gestion des crises et l'établissement de la confiance entre les Etats membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu sous l'égide du Centre régional pour la paix et le désarmement, à Lomé, Togo. Tous ces efforts pour aboutir à des accords de maintien de la paix doivent montrer la voie vers le type de coopération dont nous avons besoin.

En proie à la dure réalité des relations internationales contemporaines, et sans moyens appropriés, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, mérite nos éloges et notre encouragement. Il continue d'être le symbole de la dignité et des moyens de médiation dont notre organisation dispose. Il a patiemment utilisé ces éléments et ses qualités personnelles pour rechercher une solution aux conflits régionaux et à d'autres questions de sécurité, créant ainsi un climat favorable au règlement pacifique de situation de belligérance et de méfiance qui existait jusqu'alors entre les parties adverses.

Une fois encore, nous nous engageons à fournir au Secrétaire général le plein appui de notre nation dans ses efforts pour utiliser une diplomatie préventive afin de susciter une meilleure compréhension sur le plan international. Nous pensons que son rôle doit être renforcé grâce à l'appui matériel et politique des Etats. Le rôle vital que joue l'Organisation en ce qui concerne les arrangements de maintien de la paix serait diminué si ce soutien actif ne lui était pas fourni.

Dans ce contexte, notre délégation a présenté le projet de résolution A/C.1/43/L.84, qui s'intitule "Renforcement de la paix et de la sécurité régionale et internationale", dans le cadre du point "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Nous estimons que cette déclaration est très importante. Nous appuyons pleinement les idées qu'elle renferme car elles s'inspirent des buts et principes de la Charte et visent à renforcer le rôle de l'Organisation dans le processus de règlement pacifique des différends. Le processus d'arrangements de maintien de la paix est au centre de la Déclaration.

Le texte pose en prémisses que le processus d'accords de maintien de la paix et sa mise en oeuvre s'appliquent à de vastes domaines de règlement de conflits, de gestion de crise et de mesures de confiance. De plus, les opérations de maintien de la paix sont la conséquence du règlement pacifique des différends, menant au renforcement de la confiance mutuelle entre Etats. Au cours de succès récents, les

M. Engo (Cameroun)

Nations Unies ont renforcé leur responsabilité fondamentale : le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à divers accords de maintien de la paix qui seront suivis par le déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies, lesquelles constituent l'essence même des opérations de maintien de la paix.

Nul n'a jamais contesté que le Conseil de sécurité joue un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, ce rôle ne doit pas être dissocié de celui d'autres organes du système des Nations Unies. L'Assemblée générale et ses grandes commissions, en particulier la Première Commission, ont une responsabilité tout aussi importante en ce qui concerne l'établissement d'un dialogue sur certaines questions, l'étude de l'évolution progressive des idées et règles de paix et l'examen de questions fondamentales d'intérêt universel dans le domaine du désarmement et de la sécurité, rendant ainsi les efforts globalement plus productifs. Le système de veto au Conseil de sécurité tend à dissimuler l'opinion de consensus parmi la vaste majorité des Etats, qui tous aspirent à la sécurité et partagent les craintes que suscitent une évolution et un progrès pacifiques. L'Assemblée générale offre au monde entier la possibilité de vérifier les véritables opinions collectives des Etats.

Le Gouvernement du Cameroun a fait part de ses vues et fait des propositions concrètes sur le rôle du Conseil de sécurité dans le document A/CN.10/71, qui s'intitule "Examen du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement". Le texte que nous avons présenté a bien été révisé, mais il comporte certains problèmes de procédure. Néanmoins, il sera distribué dans les heures à venir. Cette version révisée du projet de résolution A/C.1/43/L.84 est destinée à répondre aux préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations, dont la plupart ne se rapportent pas au fond du projet ou ne remettent fondamentalement en cause son contenu. Nous avons essayé dans le texte qui va être distribué d'accommoder ces préoccupations à nos traditions et à l'esprit de compromis qui a caractérisé nos délibérations au cours de cette session. En conséquence, nous le recommandons à la Commission pour adoption par consensus.

J'aimerais dire quelques mots du projet de résolution A/C.1/43/L.74 présenté par l'Union soviétique et quelques Etats socialistes.

Lorsque le point 73 de l'ordre du jour a été présenté à la dernière session, la délégation du Cameroun a posé un certain nombre de questions de bonne foi afin de mieux saisir la nature et le contenu de la proposition tendant à créer un

M. Engo (Cameroun)

système général de paix et de sécurité internationales. Nous avons recherché plus de clarté dans l'expression des aspects conceptuels du point. Nous voulions savoir quel est son lien avec la Charte ainsi que la nature et le mécanisme de ce qui nous semble être un système nouveau.

Au début du débat de cette année, la délégation soviétique nous a présenté ce projet d'une façon difficile à comprendre en raison de sa coloration idéologique.

Le projet de résolution A/C.1/43/L.74 renferme désormais une proposition concrète. Nous tenons à remercier ses auteurs socialistes d'avoir simplifié le texte en tenant compte en particulier des préoccupations exprimées par plusieurs délégations, dont la mienne.

Nous avons également écouté avec intérêt d'autres groupes concernés par tout ce qui touche aux affaires du monde et les remercions d'avoir contribué à mieux nous faire comprendre les questions dont on a débattu ou qui ont été passées sous silence.

Le processus se poursuit. Nous aimerions cependant faire les remarques suivantes.

Premièrement, nos collègues socialistes ont bien entendu notre appel en faveur de plus de clarté : le texte actuel ne nous semble plus ambigu.

Deuxièmement, en réponse à notre question, il nous semble évident que le préambule stipule explicitement que les idées avancées s'inscrivent dans le cadre du système des Nations Unies.

Troisièmement, les craintes concernant un système nouveau, voire conflictuel, ont été considérablement apaisées par l'adoption d'un nouveau titre au texte. Toute approche exige, à notre sens, que l'on recherche des directives dans le cadre de la Charte. Il existe un système grâce aux dispositions de la Charte et il aurait donc été difficile d'accepter les propositions tendant à en créer un nouveau.

Le texte traite du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte. Il est difficile, par principe, de résister à la tentation d'examiner les idées émanant d'un secteur important du système bipolaire, et ce d'autant plus que nous avons obtenu en grande partie une réponse à nos questions préliminaires d'une façon qui facilite une évaluation positive des incidences. C'est pourquoi nous serons en mesure, à la fin du débat, de prendre une décision définitive, mais nous tenons à les remercier ici d'avoir clarifié le texte.

M. Engo (Cameroun)

Nous voudrions répéter qu'à notre avis nous disposons, dans la Charte des Nations Unies, des principes sur lesquels nous pouvons fonder les définitions et les mesures de même que du cadre institutionnel qui nous permettrait d'adopter toutes les mesures destinées à instaurer la paix et la sécurité. Le Cameroun croit que, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, les principaux organes des Nations Unies, chaque fois que cela leur est permis, fonctionnent de plus en plus de la façon prévue dans la Charte. Nous espérons que la volonté politique nécessaire au fonctionnement plus efficace de ces organes existera. Le Président du Cameroun, M. Paul Biya, a déclaré à l'Assemblée générale, le 29 septembre 1988 :

"Au plan politique, les grandes puissances ont démontré que lorsqu'elles le veulent, tout est possible. Il en va de même pour résoudre la crise économique...

L'ONU est pour nous le moyen de nous concerter et de trouver les solutions. L'ONU est le reflet de la volonté commune des nations d'évoluer ensemble. L'ONU est un rassemblement. L'ONU est une grande force, un formidable outil de progrès. Sachons-nous en servir ensemble." (A/43/PV.10, p. 37/40)

On ne saurait mettre en doute la vérité de cette affirmation. Un fossé existe encore entre ces principes et la réalité dans les relations internationales. Il faut le combler par l'imagination de notre action collective.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Etats-Unis se félicite de pouvoir partager son point de vue avec les autres délégations sur le point 73, intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales" et sur le projet de résolution A/C.1/43/L.74.

Qu'il me soit permis de commencer ma déclaration avec un peu d'histoire. L'an dernier, les Etats-Unis ont voté contre un projet de résolution présenté au titre de ce même point de l'ordre du jour. Nous nous sommes opposés à ce projet de résolution parce que nous estimons que la notion générale d'un "système général de paix et de sécurité internationales", telle que l'ont formulée ses auteurs dans des discours, articles et autres documents, représente une menace grave pour les Nations Unies et la sécurité de ses Etats Membres.

Les Etats-Unis n'étaient pas les seuls à s'en soucier. Beaucoup d'autres nations - à vrai dire, plus de la moitié des Membres de notre organisation, représentant tous les continents du monde - avaient choisi de ne pas appuyer le

M. Walters (Etats-Unis)

projet de résolution. Ils avaient souscrit à notre point de vue, à savoir que les mesures de sécurité prévues par la Charte sont exécutables. Ou, comme aiment le dire les gens de mon pays, "Si ce n'est pas cassé, nul besoin de le réparer".

Depuis que nous avons examiné cette question l'année dernière, il s'est passé beaucoup de choses qui nous confortent dans l'opinion que nous avons alors exprimée avec d'autres. Ceux qui insistaient sur le fait que seul un nouveau "système général" de sécurité ou une nouvelle "approche" de la sécurité, comme on l'appelle maintenant, pourrait résoudre les maux du monde, se sont avérés être dans l'erreur. Après tout, comment pourraient-ils expliquer que les Nations Unies ont joué un rôle central dans la formulation des accords qui ont permis le retrait des troupes étrangères occupant l'Afghanistan? Comment pourraient-ils expliquer le rôle central qu'a joué cette organisation dans l'arrêt des hostilités dans le golfe Persique qui ont entraîné des pertes tragiques en vies humaines, ou l'accord que l'on a parachevé la semaine dernière à Genève afin d'assurer le retrait des forces étrangères de l'Afrique australe et de permettre la création d'un Etat indépendant de Namibie sur la base d'élections libres organisées par son peuple?

Les Etats-Unis, de concert avec plusieurs autres Membres des Nations Unies, ont oeuvré vigoureusement pour que ces efforts portent leurs fruits. Nous avons appuyé fermement les efforts faits par le Secrétaire général et ses représentants pour mettre en oeuvre ces accords. L'évolution positive des événements montre qu'avec une certaine volonté politique, les Nations Unies peuvent jouer un rôle marquant dans le règlement des situations conflictuelles dans le monde. Cela montre qu'en matière de sécurité et de paix, les Nations Unies n'ont nul besoin d'une amélioration de base.

Les auteurs du projet de résolution voudraient nous faire croire qu'ils ont trouvé une formule magique pour régler les problèmes du monde et améliorer les Nations Unies. En jouant adroitement des mots, ils ont inventé un mécanisme appelé "système général de sécurité", dont eux seuls connaissent la véritable signification. Ils ont accepté de supprimer un mot par-ci, de changer une expression par-là dans leur projet de résolution - s'offrant même à supprimer les parties du préambule qui font référence à des projets de résolution antérieurs sur un système général de sécurité - dans l'espoir de dissimuler aux membres de la Commission leurs intentions ultimes. Ils voudraient que nous nous concentrons sur des détails insignifiants tels que le nombre de fois que le mot "système" apparaît

M. Walters (Etats-Unis)

dans le projet, en nous demandant ce qui pourrait bien nous déplaire et que tout simplement nous oublions le concept qu'ils ont mis au point ces deux dernières années, avec ses lourdes incidences.

Les auteurs ont oeuvré assidûment, remanié le titre du projet de résolution et en ont fait un slogan publicitaire pour nous faire croire qu'il est conforme à la Charte. Comme nous le savons tous, cependant, ce n'est pas une question de label mais de teneur. Nous avons été soumis à une campagne habilement orchestrée destinée à nous induire en erreur et à nous amener à croire qu'en changeant un mot et une expression par-ci par-là, les auteurs répondaient aux préoccupations exprimées par une majorité de nos membres l'an dernier. Ce qui est essentiel c'est que les auteurs eux-mêmes ont admis que tout l'ordre du jour du système général de sécurité internationale reste à l'arrière-plan, mais est le point central de leur objectif principal - un cheval de Troie prêt à se révéler dans toute sa force si seulement nous étions d'accord pour ouvrir la porte et le laisser entrer.

Un aide-mémoire, que la délégation de l'Union soviétique a distribué avec son projet de résolution, nous rappelle explicitement que cette notion de généralité remonte à un article du Secrétaire général Gorbatchev publié il y a plus d'un an. L'article contient beaucoup de propositions, nombre d'entre elles grandioses, non réalisables, et rejetées lorsque les Soviétiques ont essayé de les faire passer il y a des décennies. Si le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui ne mentionne pas expressément ce document, il reste néanmoins le pilier central de l'approche soviétique qui consiste à "progresser graduellement", comme l'a dit le représentant soviétique dans la déclaration qu'il a prononcée mercredi dernier, "dans un but bien précis" (A/C.1/43/PV.47, p. 12) vers le projet soviétique d'un système général de paix et de sécurité internationales.

Nous ne pensons pas que ce projet soit l'approche que les Membres des Nations Unies doivent suivre. Et je suis sûr que si les Etats Membres considèrent attentivement les éléments spécifiques du projet, ils parviendront à la même conclusion.

Nous recherchons tous les moyens de rationaliser l'Organisation et de rendre ses fonctions plus appropriées aux tâches auxquelles nous sommes confrontés. C'est exactement ce que nous avons fait au Comité ad hoc de la Charte des Nations Unies; nous avons exploré des questions telles que le rôle du Secrétaire général et celui de l'Assemblée plus sérieusement que ne le fait l'aide-mémoire présenté avec le

M. Walters (Etats-Unis)

système général de sécurité internationale. Grâce à un dialogue soutenu au Comité, de même que dans d'autres organes des Nations Unies, la fonction de maintien de la paix et le rôle du Secrétaire général dans ce processus évoluent de manière telle qu'il est possible d'apporter des réponses pragmatiques aux besoins réels.

Cette évolution pragmatique se révèle grandement bénéfique à tous les Membres des Nations Unies. Elle permet à la diplomatie de tous les Membres des Nations Unies, grands et petits, de jouer un rôle dans le maintien de la paix, et leur donne le moyen de le faire; et elle permet aux Nations Unies de contribuer à la solution de conflits régionaux.

Malheureusement, l'Union soviétique s'est depuis toujours opposée à une telle évolution. Ces jours derniers, nous avons noté avec satisfaction quelques signes de changement. Les Soviétiques ont présenté de nombreuses idées dans le contexte du "renforcement" des Nations Unies. Nous leur avons dit que nous étions prêts à discuter les propositions présentant quelque intérêt dans les instances appropriées.

Lors de nos discussions avec les auteurs du projet de résolution, nous avons dit :

"Si vous avez des idées quant à la manière d'améliorer l'Organisation, il existe des organes permanents auxquels vous pouvez adresser vos suggestions. Si ce qui vous intéresse vraiment c'est de trouver une instance où les faire valoir, pourquoi ne pas les soumettre au Comité ad hoc de la Charte et abandonner l'idée fantaisiste d'un 'système général' ou d'une 'approche globale'?"

Notre proposition a été carrément rejetée. Peut-être les auteurs du projet de résolution pourront-ils expliquer cela au Comité mieux qu'ils ne nous l'ont expliqué. Ce qu'ils ont trouvé de mieux à répondre a été qu'étant donné qu'ils avaient apposé l'étiquette de "système général" dans leur projet de résolution, ils ne voyaient pas comment ils pourraient le soumettre à un comité qui ne traite pas de questions de sécurité.

M. Walters (Etats-Unis)

Avec son approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'Union soviétique semble vouloir introduire un nouveau système de contrôle central. Essayer de tout ramener à une question de "sécurité" est un moyen ingénieux d'avoir la haute main sur l'ordre du jour de cette commission et des autres commissions. C'est parfaitement inutile : on recule, on n'avance pas. Il est nettement contraire à nos intérêts à tous de traiter de cette façon des droits de l'homme, du problème de la dette mondiale ou du développement économique. Aujourd'hui que le pragmatisme prend le pas sur l'idéologie, voulons-nous vraiment imposer une nouvelle idéologie aux Nations Unies au détriment du pragmatisme et du progrès? Cette organisation est dynamique. Nous avons une direction compétente et bien à son affaire. Nous avons des commissions capables d'examiner et de présenter de bonnes idées. Servons-nous en.

Je voudrais qu'il soit bien clair que nous ne fondons pas nos opinions sur ce projet de résolution, ni sur aucun autre projet de résolution, sur le nom de ses auteurs. Nous serions heureux d'appuyer n'importe quel projet de résolution, quelle qu'en soit l'origine, si nous estimions qu'il contribue réellement à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous n'appuierons aucun effort dont le but ultime serait de redéfinir, d'amender ou de réécrire la Charte et qui prétendrait à des objectifs différents.

Nous avons le choix entre deux possibilités : essayer de trouver, grâce au pragmatisme et à la coopération, des solutions pratiques et raisonnables aux problèmes spécifiques qui se posent à nous, et des suggestions rationnelles pour améliorer les travaux de l'Assemblée. C'est la voie que nous avons suivie, la voie qui a permis à l'Organisation de réaliser des progrès aussi importants que le règlement de conflits régionaux; la voie qui a mené au prix Nobel de la paix, dont tous les Etats Membres des Nations Unies peuvent à juste titre être fiers.

La seconde possibilité est d'essayer d'imposer de nouvelles structures, de nouvelles identités, de nouveaux systèmes à notre organisation, d'essayer de tout mélanger sans discrimination et d'aboutir à une concoction baptisée "sécurité", ce qui revient à dire : "Nous savons mieux ce qu'il convient de faire que l'ensemble des Membres de cette organisation, avec toute leur expérience de 40 ans." Cela risque de nous mener plutôt à une insécurité et à une incertitude inconcevables qu'à une sécurité globale.

Pour toutes ces raisons, les Etats-Unis se sentent une fois encore tenus de s'opposer au projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La question de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale est examinée cette année dans des conditions très différentes de celles des années passées. Les changements positifs survenus sur la scène internationale et le commencement du dialogue et du processus destinés à régler certains problèmes internationaux pressants ont permis à l'Assemblée générale de discuter des questions complexes concernant la sécurité internationale d'une façon plus constructive et plus posée. Ces circonstances nous donnent l'occasion et nous mettent dans l'obligation d'évaluer de façon générale l'orientation et la portée des tendances actuelles des relations internationales et leur influence sur les Nations Unies, en vue de déterminer les priorités des Nations Unies dans leur rôle de garant du maintien et du renforcement de la sécurité internationale dans les temps à venir.

Ces tendances positives dans l'évolution des relations politiques internationales ont été reflétées dans le débat général de l'Assemblée et de la Première Commission et dans l'ensemble des instances de la présente session et ont permis d'examiner de façon plus constructive les questions spécifiques inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

On a fait observer que le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - bien que modeste dans ses effets quantitatifs d'ensemble, a été le premier signe tangible de la possibilité de freiner, et finalement arrêter, la course aux armements. La poursuite des négociations entre les superpuissances, sur certaines autres questions de désarmement nucléaire, a animé ces espoirs.

De même, on a signalé que certains progrès avaient été faits dans le règlement de certaines des plus graves crises internationales. Dans ce contexte, on mentionne le plus souvent les Accords de Genève sur l'Afghanistan, le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, les perspectives de démarrage du processus longtemps attendu de décolonisation de la Namibie, et les initiatives prises en vue de régler les problèmes du Kampuchea, de Chypre et du Sahara occidental.

Cette situation est due dans une large mesure au changement survenu dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, à leur rapprochement, au dialogue et au relâchement des tensions entre eux. Cependant, les processus en

M. Pejic (Yougoslavie)

cours ne sont pas seulement les conséquences directes des négociations et des accords entre les superpuissances. A notre avis, ils montrent que la communauté internationale tout entière comprend mieux que, dans les conditions d'interdépendance croissante qui existent aujourd'hui dans le monde, il n'y a pas d'autres possibilités que le dialogue et la solution des principaux problèmes des relations internationales avec la participation du plus grand nombre possible de pays.

Dans ce contexte, il faut rappeler que depuis le début même des activités de leur mouvement, les pays non alignés ont déployé des efforts soutenus et persistants pour créer un monde sans politiques, divisions et affrontements de blocs. Cela nous donne, au sein du mouvement, le droit - droit que plusieurs partagent certainement - de voir dans l'évolution actuelle la confirmation des principes et des objectifs de la politique de non-alignement. Après tout, l'évaluation, à la présente session de l'Assemblée générale, de la situation internationale et du rôle futur de l'Organisation des Nations Unies correspond tout à fait à celle qui est contenue dans la Déclaration de Nicosie adoptée par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés à leur conférence de Chypre en septembre dernier.

Pourtant, ce serait pécher contre l'histoire, ou du moins contre l'épreuve du temps, que de conclure soudain que les choses ont changé de façon irréversible pour le mieux et que les problèmes pouvaient être résolus facilement.

Les problèmes qui ont troublé les relations internationales, parfois depuis assez longtemps, persistent encore avec toutes leurs conséquences néfastes. D'abord, la course aux armements, notamment la course aux armes nucléaires, est toujours aussi effrénée, menaçant la survie même de l'humanité. Il y a toute une série de questions qui exigent que l'on prenne d'urgence des mesures internationales : l'interdiction complète des essais nucléaires, la conclusion d'une convention sur les armes chimiques et l'ouverture de négociations sur les armes classiques. L'objectif prioritaire continue d'être l'élimination totale des armes nucléaires. C'est avec regret que nous faisons observer que l'on a laissé passer une occasion cette année, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de parvenir à des accords qui auraient permis de progresser dans certains de ces domaines.

M. Pejic (Yougoslavie)

Comme je l'ai dit, plusieurs crises régionales ont été résorbées. Et pourtant, il y a toujours celles qui continuent de menacer très gravement la sécurité internationale dans le monde. La stabilisation des circonstances internationales sera toujours précaire tant que les situations explosives qui existent au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Amérique centrale et ailleurs resteront sans solution et menaceront le monde de plus larges conflagrations. Il a été prouvé à plusieurs reprises que la solution de ces problèmes et la normalisation durable des relations internationales ne peuvent intervenir que si l'on trouve des solutions politiques fondées sur la réalisation des droits inaliénables des pays et des peuples à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, par des processus qui incluent toutes les parties intéressées et qui tiennent compte de leurs intérêts légitimes.

L'interdépendance croissante et l'indivisibilité de la paix internationale, de la sécurité et du développement ont très bien souligné les nouvelles sources de tensions internationales qui pourraient encore fausser de façon encore plus grave les relations internationales.

M. Pejic (Yougoslavie)

Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Les problèmes de la dette, de la monnaie et des finances, du commerce, de la science et de la technique et de l'environnement ont pris des proportions telles que l'on peut dire, sans exagération, que c'est de leur solution que dépendront les progrès de la civilisation dans le monde et le sort même de celle-ci. Ces problèmes sont particulièrement néfastes pour les pays en développement et ne constituent pas seulement un obstacle croissant à leur développement mais compromettent leur stabilité politique et leur sécurité.

Il est paradoxal que des millions de personnes continuent de mourir de faim, de vivre dans la misère ou en marge de la société, que leur vie soit souvent en danger, et que de profondes divisions sociales, économiques et autres continuent de faire obstacle à l'intégration mondiale que réclament les progrès de la technique et le développement qui en découle.

Il est par conséquent exceptionnellement important que les relations économiques internationales, qui sont restées en marge de l'évolution positive de la situation internationale, soient traitées énergiquement et résolument pour surmonter la crise économique profonde qui frappe la plus grande partie de la communauté internationale. Après tout, la paix et la sécurité nous échapperont éternellement si la situation économique des pays en développement ne s'améliore pas de façon substantielle.

La Yougoslavie est un pays européen non aligné, et il est donc compréhensible que la sécurité européenne soit au premier plan de ses préoccupations et de ses intérêts - et pas seulement pour des raisons de géographie. Tout au long de sa longue histoire, l'Europe a été témoin de conflits innombrables et, durant les quarante et quelques dernières années, elle a eu le triste privilège d'être le théâtre de l'affrontement le plus direct entre blocs et superpuissances. Aujourd'hui, l'état d'esprit des pays d'Europe est différent. Ensemble, ils travaillent d'arrache-pied pour surmonter ces vestiges écrasants du passé, bâtir la confiance réciproque et s'engager sur la voie d'une coopération avantageuse. Nous sommes certains que la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui en est à sa phase finale, représentera une nouvelle contribution importante dans ce sens.

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la coopération en Europe il y a lieu de citer la réunion ministérielle des pays des Balkans qui s'est tenue à

M. Pejic (Yougoslavie)

Belgrade, et ce pour la première fois dans l'histoire de la région. Ses résultats ne sont qu'un jalon - que nous voulons croire important - du processus multiple du renforcement de la sécurité dans la région et en Europe en général.

Malheureusement, la Méditerranée - dont les eaux baignent également les côtes européennes - demeure le théâtre d'une concentration sans cesse accrue d'armements et le foyer de crises persistantes et de conflits ouverts. La situation en Méditerranée est une source perpétuelle de danger pour la sécurité internationale sur une plus grande échelle. De concert avec les autres pays méditerranéens non alignés, la Yougoslavie s'efforce de faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération. A cet effet, l'action importante entreprise en 1987 lors de la réunion ministérielle des pays non alignés de Brioni se poursuit.

L'évolution de la situation internationale dont on a été témoin l'année dernière a prouvé une fois de plus que la recherche d'un monde plus sûr passe par la démocratisation des relations internationales et par la reprise, le développement et l'enrichissement des formes multilatérales de coopération. Après tout, la réalisation de solutions durables aux problèmes du désarmement, du développement, de la paix et de la sécurité, solutions dont dépend le sort du monde, ne peut se faire que moyennant la coopération de toutes les parties intéressées et la participation active de la communauté internationale par le biais des Nations Unies. Les événements de l'année écoulée ont prouvé que des progrès peuvent être faits en matière de règlement des problèmes mondiaux par la participation directe, ou du moins indirecte, des Nations Unies. Le Prix Nobel de la paix qui a été décerné cette année aux forces de maintien de la paix des Nations Unies confirme une fois de plus le rôle et l'importance croissants de l'organisation mondiale. Il importe donc aujourd'hui plus que jamais de renforcer les Nations Unies et, notamment, le rôle joué respectivement par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général dans le maintien de la sécurité internationale conformément à la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous pensons que les nombreuses propositions faites récemment au sujet du fonctionnement et du rôle du Conseil de sécurité, des opérations de maintien de la paix, des missions d'observation et d'enquête, etc., sont utiles. Dans le même ordre d'idée, la proposition d'approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies soumise par un groupe de pays et présentée par la délégation de

M. Pejic (Yougoslavie)

L'Union soviétique dans le projet de résolution A/C.1/43/L.74 nous paraît également utile. Cette position découle de notre conception de la motivation des auteurs de cette proposition, à savoir la nécessité du renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine conformément à la Charte.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de par sa nature même, exige l'étroite coopération de tous les pays, dans un monde toujours plus interdépendant. Le dialogue sur cette proposition et d'autres, y compris la proposition traditionnellement présentée par la Yougoslavie au nom du groupe des Pays non alignés, doit se poursuivre si nous voulons renforcer l'autorité de la Charte et faire de notre monde un endroit meilleur et plus sûr.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : L'examen de la question d'une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies démontre que la grande majorité des Etats sont en faveur de la poursuite et du développement d'un vaste dialogue, d'où l'affrontement serait absent, sur tous les aspects de la question de la paix et de la sécurité internationales. Cela n'est que naturel, puisqu'il est évident que la poursuite du seul dialogue bilatéral sur la question, même entre les pays les plus puissants, ne suffit plus. Il est également indispensable d'internationaliser le dialogue sur la sécurité générale et les problèmes mondiaux, dont la solution implique la participation de toute la communauté internationale.

Comme l'a souligné récemment Mikhaïl Sergeivitch Gorbatchev à l'occasion de son entretien avec le Président de la France, M. Mitterrand :

"Dans l'arène internationale, il y a beaucoup de facteurs en jeu. Il ne faut en laisser aucun de côté, notamment lorsqu'il s'agit de la politique internationale. C'est dans ce cadre réaliste que les Nations Unies et les autres instances d'examen collectif et de recherche de solutions aux problèmes existants sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important."

Le développement du rôle que le dialogue international joue à tous les niveaux en ce qui concerne les problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales est précisément l'objectif visé par le projet de résolution A/C.1/43/L.74. En l'élaborant, les auteurs ont fait preuve de la modération et de la souplesse nécessaires et se sont déclarés prêts à tenir compte du point de vue des autres Etats.

M. Belonogov (URSS)

La délégation de l'Union soviétique aimerait toutefois préciser certains points qui ont été soulevés au cours du débat sur cette question. Une délégation a fait remarquer que, bien que le projet de résolution actuel ne semble pas donner lieu à de sérieuses critiques, il convenait néanmoins de l'examiner par rapport à celui de l'an dernier. Cette délégation a critiqué certains éléments du projet - notamment le mot "système", qui figurait dans le projet présenté l'an dernier mais ne figure pas dans celui de cette année.

M. Belonogov (URSS)

A cet égard, la délégation soviétique tient à souligner que le nouveau projet de résolution ne signifie rien d'autre que ce qu'il stipule. Tout ce qui devait être supprimé - notamment le mot "système", qui a donné lieu à des malentendus - l'a été : ce mot ne figure plus dans le projet de résolution, qui est nouveau au plein sens du terme. Ce projet a pour seul objectif de permettre à tous les Etats de participer à un dialogue multilatéral sur la sécurité générale, sur une base globale et de non-affrontement et dans le cadre des Nations Unies.

Nous avons souvent dit que nous n'avons pas de réponses toutes prêtes à tous les problèmes touchant les garanties de sécurité dans le monde contemporain. Nous n'insistons pas pour que ces problèmes soient résolus exclusivement par nos méthodes. Il est évident que nous n'avons pas de "formule magique", comme l'Ambassadeur Walters l'a prétendu. Contrairement à l'intention qu'il nous prête, nous ne recherchons pas une discussion qui aurait pour but d'empêcher les Nations Unies et cette commission de prendre des mesures directes, concrètes et vraiment pragmatiques. Non, notre approche est concrète et pragmatique; elle part de l'hypothèse que la sécurité globale est une notion très complexe qui appelle non pas des méthodes d'approche unilatérales ou partiales, mais larges, ambitieuses et constructives. Nous tendons la main à la délégation des Etats-Unis en espérant que nous pourrions poursuivre ensemble ce dialogue.

A notre avis, le dialogue international signifie oeuvrer de concert au règlement des problèmes actuels. En examinant diverses opinions, il nous faut trouver un dénominateur commun acceptable par tous. De nombreuses délégations de pays occidentaux et non alignés ont demandé que l'on examine au plus vite des propositions concrètes qui viseraient à accroître le rôle des Nations Unies et à renforcer la sécurité internationale. La délégation soviétique appuie pleinement cette démarche. Grâce aux propositions et idées énoncées le 17 septembre 1987 dans l'article de Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev paru dans un mémoire soviétique présenté au cours de la présente session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a déjà apporté sa contribution.

Je souligne que l'adoption de notre projet de résolution portant sur un dialogue ne signifierait nullement l'adoption de propositions ou d'idées avancées ici par une délégation, y compris celles énoncées dans le mémoire soviétique de septembre 1988. Nous n'avons pas de propositions concrètes pour qu'elles soient adoptées à la présente session de l'Assemblée générale. Nous savons très bien que

M. Belonogov (URSS)

les propositions concrètes que nous avons avancées doivent faire l'objet d'un nouvel examen et être confrontées aux autres propositions que certains Etats pourraient soumettre.

Nous sommes reconnaissants aux délégations qui, au cours de cette session, se sont clairement exprimées sur les diverses dispositions contenues dans le mémoire soviétique. Nous sommes disposés à procéder, l'année prochaine, dans les divers organes des Nations Unies, à un examen approfondi de toutes les propositions présentées par nous et par d'autres délégations dans ce sens. Nous serions ravis si la délégation des Etats-Unis avançait des propositions meilleures que les nôtres; nous serions particulièrement heureux de les étudier sérieusement lors de la prochaine session. Nous regrettons qu'à la présente session, aucune proposition concrète n'ait été formulée.

Nous sommes disposés à étudier de près la question de l'élargissement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au sein du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix et de la Commission politique spéciale. Nous sommes également disposés à étudier les aspects juridiques du renforcement du rôle et de l'efficacité des Nations Unies et de leurs organes au sein du Comité spécial sur la Charte des Nations Unies et le renforcement du rôle de l'Organisation et en Sixième Commission. Nous sommes disposés à examiner les aspects économiques et écologiques de la sécurité des Etats au sein du Conseil économique et social et en Deuxième Commission. Nous sommes disposés à examiner la question des droits de l'homme en Troisième Commission.

Nous partageons les vues des délégations du Royaume-Uni et de nombreux autres pays sur cette question, mais j'irai plus loin. La délégation soviétique envisage, l'année prochaine, de faire porter son attention sur l'examen pratique de questions concrètes liées à la sécurité internationale au sein des commissions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et dans d'autres organes compétents des Nations Unies.

Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il serait inapproprié de priver des Etats de la possibilité de prendre part au débat politique, à un examen général de la sécurité générale, sous tous ses aspects mondiaux, en Première Commission, laquelle ayant pour fonction d'examiner les questions liées au désarmement et à la sécurité.

M. Belonogov (URSS)

Nous n'avons pas l'intention de grouper indistinctement toutes les questions qui préoccupent les Etats Membres des Nations Unies ni d'examiner le problème de la sécurité à travers le prisme des autres problèmes, y compris de ceux qui n'ont pas un rapport direct avec la question. Nous estimons que chaque pays a ses propres priorités dans chaque domaine : le désarmement, la coopération et le développement économiques internationaux, la protection de l'environnement. Je répondrai à un représentant en disant que nous n'envisageons pas d'examiner la question de la sécurité sous l'angle des diverses catastrophes naturelles qui malheureusement se produisent.

En ce qui concerne le développement technique, nous sommes de plus en plus témoins de situations où le progrès technique est source de catastrophe, où la créativité humaine se révèle être une menace pour l'existence de l'homme, même du point de vue de l'environnement. C'est pourquoi nous estimons que la complexité même des questions de sécurité exige une approche complexe du problème. Nous estimons que la Première Commission, qui traite de questions de sécurité, est, d'une façon générale, l'organe le mieux à même d'examiner ces problèmes.

M. Belonogov (URSS)

Nous voudrions également dissiper les craintes non fondées de certaines délégations occidentales qui voient dans notre initiative une tentative pour créer une nouvelle structure au sein des Nations Unies pour l'examen des questions de sécurité internationale sous l'égide de la Première Commission, qui serait censée indiquer quand et où nous devrions examiner les différentes propositions.

Telle n'est pas l'intention des auteurs du projet de résolution. Ils ne se proposent pas de revoir le règlement intérieur ou les domaines de compétence des principaux organes de l'Assemblée générale. Un dialogue sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationale en conformité avec la Charte des Nations Unies peut et doit être engagé sur la base du règlement intérieur existant et conformément au mandat des grandes commissions de l'Assemblée générale, notamment la Première Commission, dont relèvent, comme je l'ai déjà dit, les questions de sécurité internationale.

Si certaines délégations occidentales sont opposées au rôle de la Première Commission en tant que banque d'idées, eh bien la délégation soviétique ne va pas insister sur cette définition imagée, bien que nous pensions que le rôle de banque d'idées ne diminuerait en rien l'importance de notre commission. Bien au contraire, cela ne ferait que souligner sa compétence toute particulière en matière de sécurité internationale.

Nous ne rejetons pas l'avis des délégations qui estiment que les questions d'ordre pratique doivent être discutées dans les organes pertinents des Nations Unies. Bien au contraire, les auteurs du projet souscrivent à cet avis. Nous demandons simplement qu'il y ait accord pour reconnaître que la Première Commission est l'instance adéquate pour un dialogue sur l'examen général des problèmes relatifs à la sécurité internationale.

Enfin, nous tenons à souligner que nous ne considérons aucunement la Charte des Nations Unies obsolète ou insuffisante s'agissant des obligations de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien au contraire, nous sommes d'accord avec les délégations des pays non alignés et des pays occidentaux qui estiment que la Charte des Nations Unies est un instrument puissant, la base et le cadre institutionnels nécessaires pour conjuguer les efforts des Etats en vue de préserver la paix et la sécurité internationales et développer la coopération entre eux.

M. Belonogov (URSS)

Malgré ce qu'a dit l'un des orateurs qui m'ont précédé, nous ne remettons pas en cause le rôle central des Nations Unies. Bien au contraire, nous reconnaissons ce rôle et nous essayons de le rendre encore plus efficace. Nul ne saurait nier que les Nations Unies, surtout ces derniers temps, ont des réalisations remarquables à leur crédit. Aucun représentant assis dans cette salle ne saurait nier que les Nations Unies n'ont pas encore accompli tout ce qu'elles sont censées accomplir. Elles sont encore loin de posséder l'efficacité qui doit être la leur conformément à la Charte.

Je voudrais également souligner que nous sommes d'accord avec les délégations, notamment celles des 12 pays de la Communauté européenne, qui jugent que si nous voulons utiliser tout le potentiel qu'offre la Charte des Nations Unies, il faut que les Etats fassent preuve de volonté politique; il faut que toutes les dispositions de la Charte soient appliquées, parallèlement au développement et au perfectionnement du mécanisme chargé des activités pratiques de notre organisation. C'est à l'application totale et efficace de la Charte des Nations Unies que vise la proposition des auteurs visant à instaurer un dialogue sur une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous demandons un tel dialogue qui, comme l'a fait remarquer récemment Mikhail S. Gorbatchev lors de sa rencontre avec le Président Mitterrand, se caractériserait non pas par l'affrontement mais par la volonté de parvenir à un accord, non pas par un échange de récriminations mais par la confrontation de nouvelles idées.

Certes, je regrette que M. Walters ait dit, aujourd'hui, que les Etats-Unis ne sont pas prêts à appuyer le projet de résolution A/C.1/43/L.74. Je déplore également de ne pas l'avoir entendu présenter des arguments sur le fond concernant les problèmes de sécurité globale. En d'autres termes, quel élément négatif contient l'approche globale qui contrarie la délégation des Etats-Unis à la Première Commission?

Mais je ne souhaite pas parler dans un esprit d'affrontement. Bien au contraire, je voudrais plutôt citer certaines réflexions qui, je l'espère, montreront la position des Etats-Unis sous son meilleur jour. Je voudrais attirer l'attention des représentants sur certaines remarques du Président Reagan. A la présente session de l'Assemblée générale, le Président Reagan a présenté les idées suivantes, bien fondées :

M. Belonogov (URSS)

"... la liberté et la paix vont de pair. ... Les peuples libres à qui sont offertes des possibilités économiques et qui sont protégés par des lois qui respectent la dignité de l'individu ne recherchent pas la guerre ou la domination d'autrui. Voilà, donc, la voie vers la paix mondiale." (A/43/PV.4, p. 36)

J'espère que cette citation montre que l'aspect humanitaire du problème de la sécurité n'est absolument pas nié. Il est censé sous-tendre la position des Etats-Unis.

Voyons maintenant ce que disait le Président Reagan lors d'une précédente session de l'Assemblée générale, en 1987 :

"Pendant 40 ans, les Etats-Unis ont indiqué clairement qu'ils avaient un intérêt vital dans le golfe Persique et les pays qui lui sont riverains. Les réserves de pétrole qui s'y trouvent ont une importance stratégique pour les économies du monde libre. Nous nous sommes engagés à maintenir le libre transit de ce pétrole et à empêcher que cette région soit dominée par une puissance hostile quelle qu'elle soit." (A/42/PV.4, p. 32)

N'est-ce pas là reconnaître l'existence d'un élément économique sérieux dans le concept de sécurité tel que l'interprètent les Etats-Unis?

M. Belonogov (URSS)

Revenons à la déclaration faite par le Président Reagan en 1986 :

"Mais il ne faut pas oublier, après l'expérience des années 70, que les progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements ne sauraient être séparés des processus d'évolution des situations politiques régionales ... ce sont les tensions politiques qui engendrent la rivalité militaire..." (A/41/PV.4, p. 23/24)

Finalement, je voudrais revenir à la déclaration que le Président a faite à la présente session de l'Assemblée générale dont je citerai quelques mots :

"... les nations n'éprouvent pas de la méfiance à l'égard des autres parce qu'elles sont armées; elles sont armées parce qu'elles se méfient les unes des autres." (A/43/PV.4, p. 23)

Ceci illustre bien l'idée que j'ai exprimée dans mon intervention précédente concernant le rôle de la confiance en tant qu'élément de sécurité auquel nous devons tous bien sûr accorder toute l'attention qu'il mérite.

J'aimerais conclure cette partie de mon intervention en disant que j'espère que tout n'est pas encore perdu et, que, malgré la raideur des propos de l'Ambassadeur Walters aujourd'hui, j'espère que la position des Etats-Unis vis-à-vis de la sécurité internationale pourra avec le temps se rapprocher des idées exprimées par le Président Reagan.

Après avoir présenté le projet de résolution A/C.1/43/L.74, les auteurs ont mené des consultations supplémentaires. Afin de se doter de l'appui le plus large, ils ont décidé de tendre la main aux délégations des pays non alignés et occidentaux et ils ont décidé d'apporter les modifications suivantes au projet : en premier lieu, nous supprimons le premier alinéa du préambule où l'on fait référence à des projets de résolution, qui ont été précédemment adoptés par l'Assemblée sur la question du système général de paix et de sécurité internationales, cela afin de permettre aux délégations qui n'ont pas pu voter pour le projet de résolution de l'an dernier sur cette question de modifier leur intention de vote et d'appuyer le présent projet.

Deuxièmement, les auteurs adoptent les amendements suivants, qui ont été proposés par certains pays non alignés : au paragraphe 1 du dispositif les mots : (L'orateur poursuit en anglais)

"Demande aux" sont remplacés par le mot "Encourage".

M. Belonogov (URSS)

(L'orateur poursuit en russe)

Sur la même ligne du dispositif du paragraphe 1, les termes :

(L'orateur poursuit en anglais)

"de poursuivre et d'intensifier" sont remplacés par "à contribuer à".

(L'orateur poursuit en russe)

Voilà comment se lirait désormais la première ligne du paragraphe 1 du dispositif :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Encourage les Etats Membres à contribuer à un dialogue international,"

(L'orateur poursuit en russe)

Compte tenu des amendements proposés par quelques pays non alignés, le paragraphe 2 du dispositif se lirait ainsi :

"Demande à tous les Etats d'intensifier leur action concrète pour assurer la sécurité internationale sous tous ses aspects conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies".

Nous voulons dire ici, tous les principes de la Charte des Nations Unies, sans en souligner un en particulier.

Nous transmettons officiellement ces amendements au Bureau de la Commission et nous espérons que le projet de résolution A/C.1/43/L.74/Rev.1 pourra être distribué à toutes les délégations. Les auteurs espèrent que le projet ainsi modifié recevra un large appui au sein de notre commission.

M. GORAJEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais présenter le projet de résolution sur "Le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés pour la vie en liberté" contenu dans le document A/C.1/43/L.87.

Il y a 10 ans, en 1978, l'Assemblée générale a adopté, sur l'initiative de la Pologne, une Déclaration pour la préparation des sociétés à vivre dans la paix. La Déclaration s'inspirait du fait que le processus d'édification d'un monde pacifique, s'il doit parvenir à terme, ne doit pas se limiter à la sphère militaire mais aussi prendre en compte les aspects sociaux et moraux. Le climat international des années 70 a ouvert la voie à une nouvelle pensée dans les relations entre les Etats et, comme jamais auparavant, la communauté mondiale a pris conscience de la nécessité de faire des efforts mondiaux en vue de surmonter les préjugés accumulés par les nations dans le passé et de remplacer ainsi la

M. Gorajewski (Pologne)

mentalité guerrière qui a provoqué d'innombrables conflits armés au cours des siècles, par une mentalité de paix. Les peuples du monde entier se sont enfin rendu compte que la coexistence pacifique dans un monde sûr exige des lignes de défense morale contre la guerre dans l'esprit des hommes.

La Déclaration répondait en partie à ces aspirations en mettant en train et en stimulant un processus tendant à mettre en place l'infrastructure de la paix dans la conscience des peuples.

La décennie qui s'est écoulée depuis l'adoption de la Déclaration a confirmé la validité de longue date des principes qui sont ici consacrés. Comme l'a affirmé le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Tadeusz Olechowski, au cours du débat général, le 28 septembre :

"La Déclaration n'a rien perdu de son actualité; au contraire, l'application pratique de ses recommandations est une tâche de plus en plus urgente. Du reste, les tentatives qui sont faites pour ancrer solidement l'idée de paix dans l'esprit des hommes constituent le supplément logique et indispensable de l'infrastructure matérielle de la paix." (A/43/PV.9, p. 16)

M. Gorajewski (Pologne)

Les trois examens qui ont eu lieu jusqu'à présent sur l'application de la Déclaration ont clairement démontré que la notion du droit des individus et des Etats à vivre dans la paix est plus que jamais enracinée dans la conscience des sociétés en tant que droit le plus fondamental de l'homme, indispensable à l'exercice de tous les autres droits. Parallèlement, l'idée de la préparation des sociétés à vivre dans la paix a été présentée dans les relations internationales au cours de ces dernières années en tant qu'élément essentiel de la coopération bilatérale et multilatérale et cadre des contacts entre les divers groupes sociaux, notamment entre les jeunes de différents pays.

Il convient de rappeler à ce propos que, dans le programme de l'Année internationale de la paix, la Déclaration a été reconnue comme l'un des documents contribuant à l'établissement des principes de paix - document extrêmement important pour la promotion de la paix.

La conviction du bien-fondé et de l'importance croissantes de la Déclaration a encouragé un groupe d'Etats à présenter un projet de résolution intitulé "Dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix". Au nom des délégations de l'Algérie, de la Bulgarie, du Cameroun, du Costa Rica, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de l'Indonésie, de Madagascar, de la Mongolie, du Panama, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, du Viet Nam et de la Yougoslavie, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/43/L.87.

Le projet de résolution se passe d'explications. Comme son titre l'indique, son principal objectif est la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. L'Assemblée y réaffirme solennellement la validité permanente des buts et principes énoncés dans la Déclaration, qui est fondée sur la Charte des Nations Unies. En outre, elle reconnaît le rôle important qu'a joué la Déclaration pour ce qui est de promouvoir la paix dans le monde et la sécurité internationale, la compréhension mutuelle et une coopération mutuellement avantageuse. Pour terminer, l'Assemblée demande à tous les Etats de n'épargner aucun effort pour appliquer pleinement la Déclaration aux niveaux national et international et pour en étendre la portée nationale et internationale en observant rigoureusement les principes qu'elle consacre.

M. Gorajewski (Pologne)

Compte tenu du fait qu'il y a 10 ans, la Déclaration jouissait de l'appui quasi unanime de la Commission aussi bien que de l'Assemblée générale, je voudrais, au nom des auteurs, recommander que le projet de résolution soit adopté par la Commission sans être mis aux voix.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au titre de ce point de l'ordre du jour, mais le représentant du Cameroun, l'Ambassadeur Engo, a demandé la parole. Je la lui donne.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Depuis que nous sommes aux Nations Unies, nous n'avons pratiquement jamais eu l'occasion de nous plaindre d'un manque de coopération de la part de certains services du Secrétariat. Au moment où des félicitations sont adressées au Secrétaire général pour la contribution extrêmement précieuse apportée à la paix mondiale, il est vraiment pénible de constater que les vues que nous avons exprimées ici, et dont nous avons espéré que le Secrétariat faciliterait la diffusion de façon à faire connaître notre position, ne sont pas prises en compte comme elles le devraient.

La dernière fois que nous sommes intervenus sur les questions de désarmement, vous nous avez demandé instamment, Monsieur le Président, de coopérer avec vous pour que nos travaux soient achevés le plus rapidement possible, et ce en raison du volume de travail important de la Commission. En conséquence, notre délégation a travaillé toute la nuit pour préparer une déclaration. Il était évident que cette déclaration, qui est arrivée trois minutes avant que nous prenions la parole, n'avait pas été vérifiée; nous avons donc annoncé que nous remettrions un exemplaire correctement révisé à la Commission et aux services de traduction. Le texte qui a été présenté par la suite ne différait nullement quant au fond ou à la forme. Mais, bien que nous nous soyons efforcés de faciliter les choses, Monsieur le Président, les services de conférence du Secrétariat nous ont constamment refusé le droit de faire connaître ici les vues de notre pays, qui est un Etat souverain.

Nous ne voulons pas continuer à nous battre sur cette question. C'est pourquoi, si d'ici à notre prochaine séance, il ne vous est pas possible de convaincre les services de conférence de publier notre texte conformément à notre souhait, lequel ne représente rien de plus que ce qu'avaient les services de conférence, mais que nous, nous n'avions pas entre les mains, ici, nous serons contraints de demander d'avoir la possibilité de lire à nouveau et intégralement ladite déclaration, si c'est la seule façon de satisfaire le Secrétariat.

M. Engo (Cameroun)

J'espère sincèrement que cette expérience extrêmement pénible ne se renouvellera pas et que les délégations ne seront pas tenues à l'avenir d'insister pour que ce qu'elles entendent déclarer figure au compte rendu. Je répète que nous ne souhaitons pas présenter un nouveau texte ni rectifier aucune des idées que nous avons exprimées. Nous désirions simplement épargner aux services de conférence la peine de publier et d'enregistrer quelque chose d'incorrect, parce que les secrétaires ont dû, en l'espace de deux heures, dactylographier et fournir des copies aux interprètes, et même aux services de conférence, pour faire connaître ici la position de notre gouvernement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ayant représenté mon pays pendant plusieurs années à la Commission, je comprends parfaitement la réaction du représentant du Cameroun face à la difficulté de devoir élaborer, et parfois communiquer, des textes très rapidement. J'en ai fait personnellement l'expérience et je comprends par conséquent le dilemme dans lequel il se trouve.

Etant donné mon vif désir que le représentant du Cameroun obtienne satisfaction en la matière, j'ai convoqué, comme il le sait, je crois, les membres du Bureau de la Première Commission à une séance spéciale en vue d'examiner la question. J'avais également fait appel à des représentants des services de conférence, pour le cas où nous aurions eu besoin de précisions techniques. Les membres du bureau ont discuté de façon prolongée pour arriver à une solution qui satisfasse le représentant du Cameroun tout en étant conforme au règlement en vigueur à l'Organisation, que le Secrétariat, comme chacun d'entre nous, est tenu de respecter.

Après avoir étudié la question en détail, j'en suis arrivé à la conclusion bien claire que le règlement en vigueur depuis longtemps et qui est régulièrement rappelé aux représentants, prévaut en l'occurrence.

Le Président

A savoir que, si toute partie d'une déclaration écrite n'est pas effectivement lue en séance, elle n'apparaîtra pas dans le compte rendu correspondant. C'est une règle qui prévaut depuis de nombreuses années. En fait, je crois que c'est lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale qu'une commission a étudié à fond la question, et cette règle a pour objet, en fait, de protéger les délégations contre les conséquences éventuelles de l'inclusion dans le compte rendu sténographique de ce qui n'a pas été effectivement lu.

Traiter de cette question quant au fond ne relève pas - peut-être est-ce regrettable - de la compétence de la Première Commission. Cette responsabilité incombe au Département des services de conférence qui veille à ce que les comptes rendus de la Commission soient publiés d'une façon pleinement compatible avec le règlement de l'Organisation.

Le représentant du Cameroun a indiqué qu'il se trouvait dans une situation pénible. Je dois lui dire que je me trouve, moi aussi, maintenant, dans la même situation, étant donné la très haute estime que je lui porte. Mais il comprendra - je le pense - que je suis tenu par le règlement, et peut-être encore davantage en ma qualité de président, et je voudrais dire qu'à mon sens, après avoir examiné cette question de près, le règlement a été respecté.

Le représentant du Cameroun a proposé une solution pour trancher ce dilemme : lire sa déclaration, pas nécessairement dans son intégralité, mais simplement la partie qu'il a omis de lire par inadvertance dans la hâte du moment. Je pense que le Département des services de conférence coopérera pleinement avec le représentant du Cameroun. En tout cas, je suis tout à fait disposé à l'inviter à proposer une solution en répondant aux points qui ont été portés à son intention à la suite de la réunion des membres du bureau, laquelle, comme je l'ai dit, a étudié sa requête avec une extrême attention.

Je m'en remets donc à la sagesse du représentant du Cameroun, sachant qu'il n'ignore pas que cette question a fait l'objet d'un examen très minutieux. Je pense qu'après la réponse que je viens de lui donner, il conviendra que j'aimerais beaucoup qu'il obtienne satisfaction et que la solution qui sera choisie soit pleinement compatible avec le règlement.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Je m'excuse d'intervenir à nouveau, mais je ne pense pas qu'il soit approprié que nous nous séparions sans avoir tiré les choses au clair.

M. Engo (Cameroun)

Bien sûr, Monsieur le Président, les services du Secrétariat, les membres du bureau et vous-mêmes vous êtes réunis. Je n'étais pas présent, mais j'aurais été heureux de leur indiquer que nous aussi nous appartenons au système des Nations Unies depuis un bon moment. Nous avons siégé au Comité juridique de l'Assemblée générale où, en certaines occasions, des orateurs qui ne pouvaient être présents et dont les noms étaient inscrits sur la liste des orateurs ont proposé de soumettre leurs textes sans en donner lecture, et ces textes ont bien été considérés comme ayant été lus.

J'aimerais d'autre part faire observer que nous n'avons pas "par inadvertance" - je m'excuse de reprendre les termes que vous avez utilisés - omis de lire une page. Pas du tout. En réalité, nous avons eu des difficultés. Les services du Secrétariat, tout le monde, à l'exception du représentant qui en donnait lecture, disposaient d'un texte complet, mais la page dont nous parlons n'était pas dans le bon ordre. Cela peut arriver à tout moment. D'ailleurs, nous l'avons dit. Ce n'est pas comme si nous avions enlevé ou ajouté quelque chose, ou comme si nous avions apporté des modifications à notre texte. Nous avons fait savoir que cette page, cette partie de la déclaration existait bien, que les interprètes, les services de conférence en possédaient un exemplaire, mais que nous n'étions pas en mesure de la lire à ce moment-là et qu'en conséquence, nous la soumettrions. Cette page existait donc bien. Il ne s'agissait en aucune façon d'une inadvertance.

Je ne suis pas d'accord avec le Secrétariat, à n'importe quel niveau, s'il insiste pour dire qu'il n'est jamais arrivé qu'un texte ait été soumis sans avoir été lu. Tel est le coeur de l'argumentation, et je ne suis pas d'accord sur ce point.

Vous avez très bien souligné, Monsieur le Président, le fait que vous êtes tenu par le règlement. Le règlement intérieur de l'Assemblée générale est particulièrement clair. Il ne stipule nullement que les délégations ne peuvent soumettre des textes qu'elles n'ont pas lus ni y apporter des modifications. Tout arrangement interne mis au point avec le Secrétariat n'engage pas nécessairement l'Assemblée générale.

Le Président vient de dire que l'Assemblée générale avait examiné la question. Une fois encore, j'aimerais ne pas faire perdre de temps à la Commission et rencontrer les représentants du Secrétariat afin qu'ils m'expliquent à nouveau quand, où et comment l'Assemblée générale a pris une décision à l'effet qu'à l'avenir cette procédure doit être suivie.

M. Engo (Cameroun)

Comme je l'ai dit, je serai très heureux de pouvoir lire en temps opportun l'intégralité de mon discours de façon que les services du Secrétariat aient le texte dans son intégralité où aucune virgule, aucun point ne manquera. Je vous remercie de votre coopération et j'espère que mes propos seront dûment rapportés par ceux qui nous écoutent.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je puis dire à nouveau au représentant du Cameroun que les représentants du Département des services de conférence se trouvent actuellement dans cette salle et ont pris note de ces observations, et je puis l'assurer qu'une réponse lui sera donnée. Je l'assure qu'une réponse lui sera envoyée, stipulant les règles précises et abordant la question des précédents. S'il existe des précédents en ce qui concerne l'inclusion dans le compte rendu de propos qui n'ont pas été verbalement tenus, j'aimerais beaucoup le savoir et, j'en suis sûr, d'autres délégations également.

Dans la publication "Renseignements à l'usage des délégations", qui a été largement distribuée, il est dit ceci :

"Les délégués sont informés que toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance n'apparaîtra pas dans le compte rendu correspondant."

Partageant le désagrément ressenti par le représentant du Cameroun à la suite de cet incident, je serais très heureux de l'inviter à lire ce texte ou cette partie du texte pour le compte rendu, lorsqu'il le souhaitera, et ce, à partir de maintenant.

Je crois comprendre que le représentant du Cameroun veut faire savoir à la présidence qu'il peut donner suite à son intention de lire le texte pertinent à un moment qui lui conviendra. Cela me convient tout à fait. D'ici là, comme je l'ai dit il y a un instant : il recevra une déclaration complète du Département des services de conférence sur cette question.

La séance est levée à 18 h 5.